

INFO- travaux

Avis aux résidents

Travaux

Réfection de la chaussée Ruelle **Victor** de la **rue Hickson** à **Regina**

Dans le but d'améliorer les infrastructures publiques et la qualité de vie des citoyens, l'arrondissement de Verdun procédera à des travaux de réfection de cette ruelle. Ce chantier aura des impacts pour les résidents et commerçants et nous voulons vous faire part de certains d'entre eux.



Nous sommes conscients des inconvénients que ces travaux peuvent causer et nous prenons les mesures nécessaires pour en minimiser les impacts.

Nous vous remercions de
votre précieuse collaboration
pendant la durée de ces travaux.

Afin de suivre l'évolution du chantier, nous vous invitons à consulter la section *Info-travaux* du site Web de l'arrondissement (ville.montreal.qc.ca/verdun), à l'onglet Travaux de réfection – Verdun. Si de nouveaux avis sont émis, ils seront déposés à cet endroit.



Pour toute question concernant ce projet, veuillez communiquer avec l'arrondissement de Verdun en composant le 311.

English available on request

Plan de la zone des travaux



INFO-*travaux*



Nature des travaux

Les travaux incluent notamment le remplacement de la chaussée souple, l'ajustement des parties supérieures de puisards et de têtes de regard d'égouts.



Durée des travaux

Les travaux ont une durée approximative de 7 jours ouvrables. La période estimée pour la réalisation des travaux s'étend du 16 mai au 24 mai 2019.



Circulation et stationnement

Les travaux entraîneront la fermeture complète ou partielle de la ruelle.

Ces fermetures seront d'une durée variable selon la nature des travaux.

Il sera également impossible d'utiliser les stationnements dans la ruelle pendant la durée du chantier.



Prise de photos et de vidéos

Avant le début des travaux, l'entrepreneur procédera aux captations vidéo et photographique de l'ensemble des structures situées dans ce secteur (bâtiments, trottoirs privés, clôtures, arbres, poteaux d'éclairage et de signalisation, etc.).



Travaux sur le domaine privé

Si vous prévoyez faire des travaux sur votre propriété (bâtiment/ou terrain), veuillez communiquer avec nous afin que des mesures soient prises pour assurer l'accessibilité à votre commerce et/ou à votre bâtiment pendant la durée des travaux.



Personnes ayant des limitations fonctionnelles physiques

Si un occupant du bâtiment visé par cet avis a des limitations fonctionnelles, nous vous demandons de bien vouloir communiquer avec nous afin d'établir des stratégies claires pour pallier les inconvénients que peuvent engendrer de tels travaux. Nous pourrions ainsi assurer la sécurité de l'occupant aux abords du chantier.

Pour les commerçants :

Si vous avez des besoins particuliers, veuillez communiquer avec nous le plus rapidement possible.

Pour toute question concernant ce projet, veuillez communiquer avec l'arrondissement de Verdun en composant le 311.

